



**NETTOYAGE/MENAGE DES LOCAUX de
la Plate forme de téléopérateurs – Caisse Primaire
d'Assurance maladie (CPAM) à Rosnoën
Consultation d'entreprises
Procédure adaptée – article 28 CMP**

REGLEMENT DE CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

I - MAITRE D'OUVRAGE DE LA CONSULTATION :

Communauté de Communes de l'Aulne Maritime
Zone de Quiella
29590 Le Faou
Tél : 02-98-73-04-00 / Fax : 02-98-73-03-14
Email : contact@cc-aulne-maritime.fr
Site internet : www.cc-aulne-maritime.fr

II – OBJET DE LA CONSULTATION

La Communauté de Communes de l'Aulne Maritime lance une consultation sur une **prestation d'entretien / ménage / vitrerie et prestations diverses** de locaux professionnels, dans un bâtiment de 550 m² environ situé zone de Coativoric à Rosnoën, dont la Communauté de Communes est propriétaire et loue les lieux à la **Caisse d'Assurance Maladie du Finistère (CPAM)**.

La prestation comporte une intervention de ménage complet et quotidien dans les locaux ainsi que 4 prestations non quotidienne (bordereau des prix joint).

- Enlèvement des toiles d'araignées : 1 x par semaine
- Nettoyage des vitrages : 1 x par trimestre
- Enlèvement des papiers issus du tri sélectif et vidage à la déchetterie de Rosnoën : 1 x par trimestre environ
- Nettoyage des gouttières : 1 x par trimestre

Le locataire est susceptible de demander des prestations supplémentaires ponctuelles en cas de besoin, qui seront facturées en plus et payées par la Communauté de Communes.

Une prestation complète de nettoyage pourra être demandée à la fin de la période convenue.

Le bâtiment est protégé par un code d'accès, le futur prestataire devra s'engager à limiter le plus possible le changement de personnel dédié à l'entretien de ce bâtiment et **fournira avec l'offre un descriptif de son mode opératoire**, décrira le nombre d'heures dévolues pour la réalisation des prestations demandées, les modalités de remplacement des personnels en cas de congés, maladie...

III – FORME DE LA CONSULTATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics.

Il est soumis au CCAG-« Fourniture et prestations de services » en vigueur au jour de la consultation.

IV – DEBUT et DUREE DU MARCHE

Le présent marché sera exécutoire à la date de notification valant ordre de service et prendra effet le **31 mars 2015 jusqu'au 21 mars 2016**.

V – DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours (soixante jours) à compter de la date limite de réception des offres.

VI – NATURE DES PRESTATIONS A EXECUTER

Selon le descriptif joint à la présente.

VII- LOCALISATION DES PRESTATIONS ET VISITE DES LOCAUX

Les prestations sont à réaliser sur la ZA de Coativoric – 29590 Rosnoën (route de Crozon)
Une visite du bâtiment pourra être réalisée à la demande expresse auprès du locataire en respectant **un délai de prévenance d'au moins 3 jours** avant visite et en téléphonant sur site au **Tél 02-98-76-41-60 (demander Mme Bideau ou Mme Trevidy)**.

Les horaires pour la visite seront à définir directement avec les personnes mentionnées ci-dessus.

Le prestataire se sera (au besoin) rendu compte sur place des prestations à effectuer et ne pourra arguer d'une méconnaissance des lieux pour limiter ses interventions ultérieurement.

Le titulaire devra avoir estimé toutes les difficultés inhérentes au marché et ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire pour défaut d'information. De même, il ne pourra arguer des imprécisions, d'erreurs, omissions ou contradictions du présent cahier des charges pour justifier une demande de supplément.

VIII-PERIODES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations doivent être exécutées toute l'année, sans période de fermeture des bureaux.

Un calendrier prévisionnel des jours d'intervention sera à fournir en même temps que l'offre et devra être validé par le locataire.

IX- MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES

Le prestataire fournira une proposition de prestation en conformité avec le cahier des charges. Le bordereau de prix devra être rempli, même si un devis détaillé à part est fourni.

Le prestataire devra être en mesure de débiter sa prestation le **31 mars 2015**.

Le rendu de la proposition se fera sur support papier ou informatique.

Le candidat présentera à l'appui de sa candidature :

- La déclaration du candidat (DC1 et DC2)
- DC3
- Attestation d'assurance de l'activité objet du marché
- NOTI 1 et NOTI 2 ou attestations signées des administrations fiscales et sociales si retenu
- Bordereau des prix
- Note sur les produits utilisés
- RIB si retenu

Nota : des modèles de formulaires sont disponibles sur le site du ministère :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Le candidat présentera à l'appui de son offre :

- Un descriptif des moyens humains, le matériel utilisé, le nombre d'heure de travail et le mode opératoire des interventions.
- La fourniture de consommables écologiquement responsables (attestation).

Le prestataire aura la charge du matériel nécessaire à la prestation et de son entretien.

Les produits utilisés devront répondre aux exigences réglementaires tant dans la formulation que dans les conditions d'utilisation.

X- CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, le représentant de la Communauté de Communes choisit l'offre économiquement la plus avantageuse :

Critères :	1 : valeur technique de l'offre :	50 %
	2 : prix :	50 %

XI- CONTROLE ET SUIVI QUALITE

Le contrôle de qualité et du respect du cahier des charges sera effectué par les services de la Communauté de Communes, en relation avec le prestataire.

Dans tous les cas, les points de non conformité devront faire l'objet d'une réaction du prestataire dans un délai fixé par le maître d'ouvrage et transmis par écrit.

Dans le cas de contrôles mettant en évidence un défaut de prestation récurant et une absence de réaction de la société au terme du délai précédent, après une mise en demeure écrite, la Communauté de Communes se réserve le droit d'appliquer des pénalités financières à raison de **50 € /jour**.

XII- PAIEMENT DES PRESTATIONS

Conformément à l'article 98 du code des marchés publics, le délai global de paiement de la prestation après réception de la facture par la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le cachet faisant fois, **est de 30 jours**.

Le comptable public en charge des paiements est le trésorier de Châteaulin, place Kerjean 29150 Châteaulin.

Tél : 02-98-86-11-06

XIII : DES PRIX

Les prix indiqués dans le bordereau des **prix sont fermes et non révisables**.

XIV : REMISE DES OFFRES

Remise des offres : Les offres doivent être adressées à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime – ZA de Quiella –
29590 Le Faou

AVANT le 11 mars 2015 à 14h00 – mail ou courrier.

Toute offre arrivée après cette date ou illisible à l'heure dite sera rejetée.

Pour tout renseignement administratif: merci de contacter Virginie Mazé, au 02-98-73-04-00